

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents est destiné aux enfants jusqu'à 4 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable pour un moment de convivialité, de jeux, d'échanges et de partage. Cet espace privilégié est gratuit, anonyme, sans inscription préalable. Vous y êtes accueillis par des professionnelles de la petite enfance. Il se compose d'un espace « bébé » et d'un espace de jeux et de lecture.

Le LAEP favorise l'éveil et la socialisation des enfants. Il constitue un lieu d'épanouissement qui les prépare à la séparation d'avec leurs parents. Il favorise également les échanges entre adultes et a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement de certaines familles.

UN LUNDI SUR DEUX de 14 h 30 à 17 h 30 (hors vacances scolaires)

ADRESSE

dans les locaux du RPE Impasse Junot - 1^{er} étage
TÉL. 01 45 18 82 43

CENTRE DE PROTECTION INFANTILE (CPI)

Le CPI municipal a un rôle essentiellement de prévention. Il propose des consultations médicales et paramédicales (examens, vaccinations). C'est aussi un lieu d'accueil, de rencontres, d'informations et de conseils pour toutes questions concernant les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans. L'équipe se compose de la responsable (infirmière), d'un(e) médecin, d'un(e) auxiliaire de puériculture.

JEUDI 10 h - 16 h (pesées, conseils, inscriptions sur RDV). **MARDI** 9 h 20 - 12 h 40 et 15 h - 19 h (consultation médicale sur RDV)

ADRESSE

Maison de la Petite Enfance
1 rue Maurice Gredat
TÉL. 01 45 18 81 41

CIRCONSCRIPTION D'ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE MAISONS-ALFORT

PUÉRICULTRICE DU SECTEUR PMI

Elle peut se déplacer à domicile et répondre aux questions concernant le développement, la santé et l'alimentation de l'enfant.

TÉL. 01 41 79 58 90

ASSISTANTES SOCIALES

Elles interviennent pour tous problèmes familiaux.

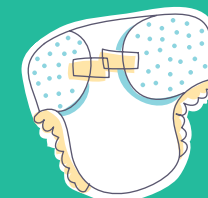
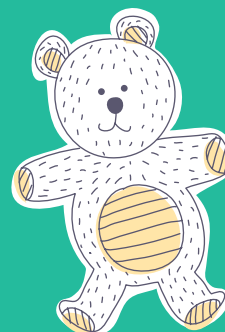
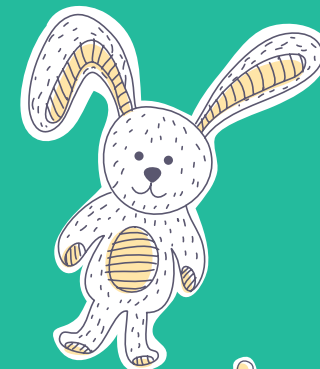
Ces services sont gratuits et pris en charge par le Conseil départemental.

TÉL. 01 41 79 58 90



SAINT
-MAURICE
Val-de-Marne

MÉMO DE LA PETITE ENFANCE



DIRECTION DE LA FAMILLE ET DU JUMELAGE 01 45 18 82 78 - famille@ville-saint-maurice.fr

www.ville-saint-maurice.com    YouTube

Illustrations et réalisation : L. Lacour / Communication de Saint-Maurice - Imp : Ville de Saint-Maurice.

LES CRÈCHES COLLECTIVES

Les enfants sont **accueillis** dans des espaces de vie adaptés à leur développement et à leur épanouissement. Les crèches accueillent **les enfants âgés de 2 mois 1/2 à l'entrée à l'école**. Les équipes se composent d'auxiliaires de puériculture, d'agents sociaux, d'éducateurs(trices) de jeunes enfants, d'agents techniques encadrés par une directrice et une directrice adjointe, un(e) psychologue et une référente sanitaire infirmière puéricultrice.

CRÈCHE DE DELACROIX (60 ENFANTS)

ADRESSE
27 rue du M^{al} Leclerc
TÉL. 01 45 18 82 57

CRÈCHE DES DAUPHINS (55 ENFANTS)

ADRESSE
4 place Montgolfier
TÉL. 01 49 76 47 40

HORAIRES 8 h – 19 h

FERMETURE 1 semaine à Noël et 3 semaines en août.

ADRESSE

Maison
de la Petite Enfance
1 rue Maurice Gredat
TÉL. 01 48 93 24 40

HORAIRES 8 h – 19 h

FERMETURE 1 semaine à
Noël et 3 semaines l'été.



ADRESSE

3/5 avenue
du chemin de Presles

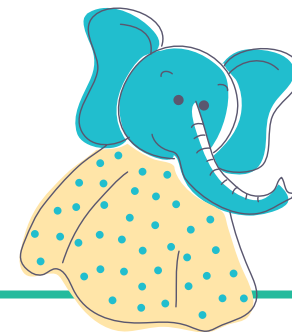
CRÈCHE DES DIABLOTTINS

C'est un multi-accueil de **69 enfants** géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Les enfants y sont accueillis dans les mêmes conditions et au même tarif que dans les crèches municipales. Le multi-accueil est ouvert, en priorité, aux familles résidant à Saint-Maurice.



CRÈCHE DES MININOUS

C'est une **crèche privée** de **45 places** qui a ouvert ses portes dans le quartier Panoramis, et dans laquelle **la ville a réservé 20 berceaux**. Ceux-ci sont attribués aux mauritiens dans les mêmes conditions et au même tarif que dans les crèches municipales.



L'ATTRIBUTION DES PLACES

Les dossiers de demande d'inscription en crèche ne sont remis aux parents que lors du Point-Infos qui se tient environ toutes les 6 semaines. L'inscription à cette réunion est possible seulement à partir du 7^e mois de grossesse.

L'attribution se fait lors de commissions, il y en a 5 par an : avant chaque période de vacances.

Les places attribuées en commissions privilégient autant que possible la crèche du quartier de résidence de la famille.

LES CONTRATS

« Les contrats en crèche collective sont établis à l'année, selon les modalités suivantes : en régulier, en occasionnel, ou, le cas échéant, en urgence.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

C'est un lieu d'informations, de rencontres, d'animations, d'échanges et de dialogues. C'est un espace gratuit au service des familles, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile. Le RPE reçoit les familles à la recherche d'un mode d'accueil individuel et les accompagne dans leurs démarches.

Le RPE est ouvert **DU LUNDI AU VENDREDI** de 8h30 à 17h30. La prise des rendez-vous est possible en dehors de ces horaires.

ADRESSE

4 impasse Junot
TÉL. 01 45 18 82 43
MAIL. rpe@ville-saint-maurice.fr